Initiatives ministérielles

laquelle la région a à réagir rapidement et a à se prendre en main sans qu'on ajoute d'autres contradictions comme celle de diminuer le nombre de comtés.

Les propositions formulées par la commission visant à modifier les frontières actuelles des comtés de l'Est du Québec soulèvent donc de nombreuses interrogations. Donc, je vous parle ici en tant que député de Kamouraska—Rivière—du—Loup, mais aussi en tant que président du caucus des députés du Bloc québécois de l'Est du Québec. Je pense aussi que tous les députés de l'Est sont sûrement conscients de l'impact qu'aurait une telle décision et on privilégierait beaucoup plus de maintenir le statu quo, et c'est dans ce sens—là qu'il nous apparaît que le projet de loi qui permet de gagner du temps, peut—être de faire que la commission puisse réfléchir sur d'autres critères dont on pourrait tenir compte dans l'avenir, pourrait amener à des solutions beaucoup plus raisonnables.

Je me permettrai quand même de dire en conclusion là-dessus que quelquefois les chiffres parlent finalement beaucoup plus que tous les mots. Si on regarde la superficie des comtés actuels: la superficie de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine passerait de 8 155 kilomètres carrés à 11 375 kilomètres carrés; Gaspé, de 12 268 kilomètres carrés au nouveau comté de Gaspé—Matane qui aurait 17 783 kilomètres carrés; Matapédia—Matane disparaîtrait; Rimouski—Témiscouata passerait de 6 367 à 8 564 kilomètres carrés. Dans le cas de Kamouraska—Rivière-du-Loup, Témiscouata donc, on parle de 6 367 à 8 564 kilomètres carrés. Ce sont vraiment des proportions démesurées par rapport à la représentativité qu'il faut assurer dans ces régions—là.

Le Bloc québécois est un parti qui s'est consacré à la défense des intérêts du Québec. Pour nous, la défense des intérêts du Québec passe par la souveraineté, mais en même temps nous sommes les représentants de citoyens qui auront à faire des choix sur leur avenir constitutionnel. On ne veut aucunement se retirer de nos responsabilités en disant qu'on croit que dans notre scénario il n'y aura pas de prochaine élection fédérale, mais on veut pour les citoyens qu'on représente être totalement honnêtes et s'assurer que quel que soit le choix qu'ils feront, ils le feront dans les conditions maximales qui leur permettront d'être le mieux représentés, soit dans le Parlement canadien, si on continue à l'être, ou s'il y a un choix autre, à ce moment—là, la carte électorale du Canada sera bouleversée et il y aura une toute autre décision à prendre.

Donc, en conclusion, il m'apparaît important que l'on vote ce projet de loi, et surtout aussi au niveau de l'économie possible, l'amendement proposé par le Parti réformiste aurait pour effet de tenir des audiences tout en reportant le débat. Donc, on se retrouverait avec une dépense, quant à moi, inutile de tenue de commission, avec des critères non définis, alors que plus tard, on reviendrait sur toute cette situation. Je pense qu'il vaut mieux être clairs avec les citoyens. Ils viennent de voter, ils sont capables d'attendre un petit bout de temps avant que la réforme électorale soit complétée, et peut-être, dans les critères dont on a tenu compte un peu, on a tenu compte plus des définitions des MRC, et je pense que cela est intéressant, Pour le reste de la situation, l'ensemble de ce qui se passe au niveau de la carte électorale, donnons-nous du temps, de telle façon que si les citoyens ont à utiliser cette carte-là et à voter dans le cadre d'une carte électo-

rale fédérale, encore une fois, ils soient assurés d'avoir la meilleure représentation possible.

• (1640)

[Traduction]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur Le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'appui de ce projet de loi et de la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Je ne suis pas surpris de voir un certain nombre de députés d'opposition joindre les rangs de ceux qu'on qualifie parfois de «perpétuels indignés». Je sais de quoi ils parlent, puisque je siégeais moi-même dans l'opposition il y a à peine quelques mois.

L'une des choses qui les indignent ou qui leur font feindre l'indignation, c'est le recours à l'attribution de temps. Je comprends cela, parce que j'ai déjà été à leur place. Mais il y a une raison qui amène notre gouvernement à imposer l'attribution de temps sur cette question. Maintenant qu'on en a discuté toute la journée, les députés d'en face croient—ils vraiment que le résultat du vote serait bien différent si le débat avait été plus long? Dans les circonstances, je ne le crois pas.

Je veux expliquer à la Chambre pourquoi j'appuie ce projet de loi, même si ma circonscription compte plus de 150 000 habitants et que j'apprécierais, ainsi que mon personnel, qu'elle soit un peu moins importante. Beaucoup d'autres députés dont la circonscription regroupe une population supérieure à la norme de 90 000 ou 100 000 électeurs souhaiteraient la même chose. Mais ce n'est que l'une des raisons qui me pousseraient à désirer que cet exercice de réaménagement des limites électorales se fasse immédiatement.

Je suis natif de l'Ontario. Je représente une circonscription dans une province qui gagnerait quatre sièges grâce à ce réaménagement. Mes collègues de l'Ontario et moi-même préférerions probablement voir le projet de loi adopté et gagner ainsi quatre sièges. Pourquoi donc est-ce que je préfère que cela n'arrive pas?

La raison, c'est que cet exercice, tel qu'il se déroule actuellement, porterait à 301 le nombre de sièges à la Chambre des communes. C'est un facteur très important. Si l'on observe l'évolution des choses, on constate que la croissance se poursuit inexorablement, au fil des ans. Les députés se rendent compte qu'il est temps de mettre un terme à cette croissance.

J'aimerais apporter une correction. L'un des députés qui a pris la parole au cours de la dernière demi—heure a dit que la dernière fois qu'on avait modifié les limites des circonscriptions électorales remontait à 1980. C'est inexact. Les limites des circonscriptions électorales ont été modifiées en prévision des élections de 1988, soit en 1986–1987. Il n'y a donc pas si longtemps que les sièges ont été redistribués. Je n'ai rien contre la redistribution, bien au contraire.

Mais revenons—en à nos moutons. Je fais partie du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et, il y a environ un mois, le directeur général des élections est venu y décrire le processus.

Comme d'autres députés, j'ai soulevé la question de l'augmentation du nombre de députés. Chaque nouveau député que nous ajoutons à la Chambre coûte près d'un demi-million de